

## Commission des Pétitions

### Commission de la Mobilité et des Travaux publics

#### Débat public retransmis en vidéo<sup>1</sup>

#### Projet de

#### Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024

#### Ordre du jour :

1. **Débat public**
  - 3111 **Pétition publique - Non à la fermeture de la route entre Rédange et Belvaux**
2. **Conclusions des commissions**

\*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori remplaçant Mme Claire Delcourt, M. Jean-Paul Schaaf remplaçant Mme Nancy Arendt ép. Kemp, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Pétitions

M. Jeff Boonen remplaçant M. Charel Weiler, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, M. Meris Sehovic, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

M. Jean-Paul Lickes, M. Christophe Reuter, M. Romain Spaus, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Loris Meyer, attaché du groupe parlementaire DP

Pétitionnaires : Mme Sandrine Mlodzieniak (auteure de la pétition publique 3111), Mme Virginie Borali, Mme Esbelta de Freitas, Mme Elise Patassi

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, M. Dan Hardy, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

M. Félix Eischen, M. Charel Weiler, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

\*

## 1. Débat public

### 3111 Pétition publique - Non à la fermeture de la route entre Rédange et Belvaux

#### Allocutions introductives

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions souhaite la bienvenue aux pétitionnaires, à la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ainsi qu'aux députés venus nombreux. Elle félicite les pétitionnaires pour leur pétition publique 3111 qui a obtenu 4 931 signatures valides.

Au Luxembourg en 2024, 47% des salariés sont frontaliers. Parmi eux, 123 000 résident en France<sup>1</sup>. Il est de notoriété publique que rejoindre Luxembourg-Ville chaque matin depuis la France constitue un véritable défi. Il est donc logique que les frontaliers s'interrogent sur la volonté du Gouvernement de fermer le CR178.

L'oratrice explique aux pétitionnaires le déroulement du débat et donne la parole à Madame Sandrine Mlodzieniak.

#### Introduction par les pétitionnaires

Madame Sandrine Mlodzieniak explique avoir découvert la fermeture prochaine du CR178 sur la chaîne de télévision France 3 le 2 août 2022. La Bourgmestre de Sanem a en effet indiqué dans l'émission *ICI 19/20* que des bornes seraient installées sur cette route pour empêcher le trafic transfrontalier à l'exception des services d'urgence et des transports en commun. Ce n'est que lorsque le journal luxembourgeois « Virgule » a annoncé en décembre 2023 que la fermeture interviendrait en 2024, que la pétitionnaire s'est réellement inquiétée.

Cette fermeture présente un caractère catastrophique aux yeux de la pétitionnaire en raison de l'absence d'alternatives viables pour les frontaliers français résidant à Rédange et ses alentours. Selon elle, les automobilistes concernés par la fermeture du CR178 emprunteront le contournement Audun-le-Tiche qui n'est pas en mesure d'absorber une telle augmentation du trafic dans la mesure où il est déjà traversé par 21 000 véhicules aux heures de pointe. De même, les automobilistes rejoignant actuellement la capitale depuis le Sud en passant par Soleuvre, Reckange-sur-Mess, Limpach et Leudelange, devront dorénavant circuler sur l'autoroute A4 qui est, elle aussi, déjà saturée. La fermeture entraînera la paralysie des routes.

---

<sup>1</sup> STATEC « Regards 07/24 - Panorama sur le monde du travail luxembourgeois à l'occasion du 1er Mai » accessible sur : <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2024/regards-07-24.html>

L'oratrice, comprenant que la fermeture du CR178 a pour origine le Plan National de Mobilité 2035 paru en 2022 (ci-après « PNM 2035 »), a déposé une pétition le 17 mars 2024 pour demander aux autorités luxembourgeoises de revenir sur cette décision.

Compte tenu de l'accroissement de la population locale, Madame Mlodzieniak estime la fermeture du CR178 insensée, surtout en l'absence d'alternatives réalistes. Un seul bus par heure dessert Rédange et les communes qui l'entourent, et présuppose souvent plusieurs changements. La situation sera encore plus aiguë avec la fermeture prochaine de la gare de Belval-Rédange, notamment pour les étudiants de l'Université du Luxembourg habitant en France et pour le personnel soignant de l'Hôpital à Niederkorn, majoritairement frontalier. En outre, la fermeture de la rue de France entraînera selon la pétitionnaire, une forte baisse de fréquentation du centre commercial de Belval.

Enfin, l'oratrice rappelle le nombre élevé de travailleurs frontaliers au Luxembourg et leur importance pour l'économie luxembourgeoise. La fermeture du CR178 constitue une entrave à la libre circulation des travailleurs, notamment car il serait possible de ralentir le trafic par d'autres moyens tels que l'installation de ralentisseurs. En conséquence, la fermeture ne paraît pas être une mesure proportionnée aux yeux des pétitionnaires.

### **Échange de vues**

Madame la Députée Nathalie Morgenthaler relève que les pétitionnaires ont correctement cité le PNM 2035 comme source du projet de fermeture du CR178. La Députée indique résider dans la commune de Sanem qui est traversée par le CR178. Bien que la commune de Sanem ne soit pas à l'origine de la fermeture de cette route, les habitants en sont ravis. En effet, la rue de France et la rue de Belvaux ne sont pas adaptées à un trafic si important. De plus, une maison relais est située sur la rue de France. Un tel trafic est non seulement une source de pollution sonore et atmosphérique, mais aussi un danger pour les piétons.

L'oratrice demande aux pétitionnaires si elles ont déjà essayé des alternatives pour se rendre sur le lieu de travail. Effectivement, la gare de Belval-Rédange sera supprimée, mais la gare de Belval-Université n'est pas trop éloignée et dispose d'un P+R. Le train est non seulement gratuit mais permet de rejoindre rapidement la capitale. Certes, il est plus compliqué de se rendre à Niederkorn ou à Differdange, par exemple.

Madame Esbelta de Freitas fait savoir que depuis Rédange et ses alentours il y a un seul bus par heure qui permet de rejoindre la gare de Belval-Université, ce qui est insuffisant. L'offre en train est également insuffisante, surtout pour les travailleurs n'ayant pas des horaires fixes.

Les pétitionnaires comprennent que le fort trafic sur le CR178 constitue un risque pour la sécurité des piétons et cause des désagréments aux riverains, mais en l'occurrence, la fermeture de la route en question est une mesure disproportionnée lorsqu'il existe d'autres moyens pour ralentir la circulation et que la route est empruntée par un nombre très important d'automobilistes. En outre, le raccord au contournement Audun-le-Tiche est à l'arrêt aux heures de pointe tellement le trafic y est important. Si l'on y rajoute les 4 000 voitures qui empruntent le CR178 chaque jour, la situation sera encore plus catastrophique. Même les personnes qui empruntent le contournement ne prennent pas l'autoroute A4 ensuite puisque celle-ci est également très bouchonnée. Ainsi, elles préfèrent passer par Soleuvre, Limpach, etc.

Enfin, il est vrai que la capacité des transports publics augmente, mais le nombre de résidents et de frontaliers le fait également.

Monsieur le Député Meris Sehovic estime que le débat concerne une question très importante, celle de la mobilité d'aujourd'hui et de demain. Les élus locaux cherchent par tous les moyens à faire sortir le trafic de passage du centre des agglomérations. D'après l'Agence européenne pour l'environnement, la pollution de l'air entraîne chaque année le décès prématuré de 1 200 mineurs en Europe. L'avantage incontesté de la fermeture du CR178 est l'augmentation de la qualité de l'air et de la qualité de vie des riverains. Ceci est vraisemblablement le facteur le plus important pour les auteurs de telle mesure.

L'orateur indique résider à Esch-sur-Alzette et emprunter l'A4 quotidiennement pour se rendre dans la capitale. Il constate que la circulation sur l'A4 doit être améliorée au plus vite, et d'ailleurs, il appelle à la modernisation de l'autoroute A4 et de ses diverses jonctions vers l'A13. La capacité des axes principaux doit être augmentée de façon prioritaire.

À l'heure actuelle, il n'existe pas une bonne liaison entre Thionville, Rédange et ses alentours ainsi que Luxembourg-Ville. Ceci doit impérativement être amélioré. Pour cela, il faut une collaboration entre les autorités luxembourgeoises et françaises.

Le Député tient également à préciser que la fermeture du CR178 ne constitue pas une entrave aux libertés de circulation de l'Union européenne puisque la frontière n'est pas fermée, mais déviée.

Enfin, il demande aux pétitionnaires quelles sont, selon elles, les alternatives pour réduire et ralentir le trafic sur le CR178.

Madame Esbelta de Freitas indique ne pas remettre en question l'importance de considérations telles que la pollution sonore et atmosphérique, la sécurité des enfants ou encore la qualité de vie des habitants.

Avec ses co-pétitionnaires, elle indique avoir identifié des routes et des chemins entre Rédange et Belval qui pourraient être aménagés pour servir d'alternatives au CR178 et propose de faire parvenir ces plans à la Chambre des Députés et à la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics. Selon les pétitionnaires, si des routes alternatives au CR178 sont aménagées, cela diminuera le trafic sur le CR178. Plutôt que la fermeture du CR178, elles proposent donc un second passage qui permettra de désengorger le premier.

Globalement, la pétitionnaire estime que la fermeture du CR178 va créer plus de problématiques que de bienfaits. Elle indique également soutenir le développement des transports en commun.

Enfin, à la remarque de Monsieur le Député Meris Sehovic, elle répond ne pas voir les choses de la même façon : si en théorie la frontière n'est pas fermée, en pratique les conséquences sont les mêmes que celle d'une fermeture en bonne et due forme.

Monsieur le Député Yves Cruchten fait savoir que les routes luxembourgeoises sont saturées aux heures de pointe aussi bien pour les frontaliers que pour les résidents. Selon lui, il n'existe pas d'alternative au développement des transports en commun. À court ou à moyen terme, il faut au moins doubler le nombre d'usagers des transports publics pour agir sur le trafic – créer des nouvelles routes ne résoudra pas le problème.

Selon les informations que l'orateur a pu obtenir, la ligne RGTR 642 permet de rejoindre Esch-sur-Alzette depuis Rédange en 20 minutes. En train, il est possible d'aller de Rédange à Differdange en 25 minutes et de Rédange à Luxembourg Gare également. Ces temps de trajet lui semblent plus courts que ceux effectués en voiture.

Le Député s'interroge sur les arguments qui pourraient convaincre les pétitionnaires de privilégier les transports publics et souhaite savoir, en particulier, si elles sont uniquement insatisfaites de la cadence des transports en commun ou également des arrêts proposés.

Madame Esbelta de Freitas a discuté avec les usagers de la ligne 642. Le bus passe uniquement une fois par heure et les usagers doivent faire deux ou trois changements pour arriver à destination. Non seulement la cadence est insuffisante, mais également le nombre de bus. Il faudrait augmenter le nombre d'arrêts et de destinations pour que l'autobus puisse devenir une option viable. Cependant, pour les salariés n'ayant pas d'horaire fixe, la voiture reste le seul moyen.

### **Prise de position de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**

Madame la Ministre Yuriko Backes estime qu'il est très important de conduire des échanges sur le sujet de la mobilité. Cette dernière est une préoccupation primordiale pour tous, indépendamment des lieux de résidence et de travail. L'oratrice est consciente que le trafic constitue une source importante de stress.

En tant que Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, sa mission est d'améliorer la mobilité d'aujourd'hui et de demain, aussi bien pour les résidents comme les frontaliers qui sont essentiels pour l'économie luxembourgeoise. Dans ce cadre, il faut également veiller au maintien et à l'augmentation de la qualité de vie des riverains. Les localités traversées par le CR178 connaissent un trafic de passage élevé qui constitue un risque pour la sécurité. Celle-ci constitue un point central dans la planification de nouvelles structures. Tel qu'indiqué correctement par les pétitionnaires, le PNM 2035 a été adopté par l'ancien Gouvernement en 2022 et le Gouvernement actuel poursuit sa mise en œuvre.

La Grande Région connaît une forte croissance démographique et il est prévu que d'ici 2035, les besoins de mobilité auront augmenté de 40%. Il faut trouver des solutions pour absorber ces déplacements. C'est pour cela que le Gouvernement tient à mettre en place des mesures qui dépassent les frontières en tenant compte des résultats des enquêtes menées par l'Observatoire digital de la mobilité tant en France qu'au Luxembourg. Les mesures prévues dans le PNM 2035 forment dans ce cadre un concept global et cohérent.

La liaison Micheville inaugurée en 2023 vise à diminuer le trafic de passage dans les agglomérations et à développer les transports en commun. Elle vise aussi à augmenter la qualité de vie des riverains, des piétons et des cyclistes. Il faut savoir que le CR178 comprend des rues qui sont parfois très étroites, au bord desquelles se situent des écoles et des maisons relais. La fermeture du CR178 au trafic individuel transfrontalier n'est qu'un élément dans un schéma bien plus grand.

Le PNM 2035 prévoit, grâce à la liaison Micheville, d'installer des bornes sur le CR178 pour permettre une pacification du trafic : alors que les voitures ne pourront plus traverser la route, celle-ci restera tout de même ouverte pour les bus, vélos, piétons et les services d'urgence. Ainsi, il n'est pas correct de parler d'une fermeture de la frontière. La liberté de circulation est très importante dans l'ensemble de l'Union européenne, mais encore davantage pour le Luxembourg. D'ailleurs, toutes ces mesures ont été discutées au préalable avec les autorités françaises.

Lors d'une réunion du GECT Alzette Belval<sup>2</sup> en juillet 2024, le sujet du CR178 a été abordé et les représentants luxembourgeois ont demandé à leurs homologues français de leur faire

---

<sup>2</sup> « Le Groupement Européen de Coopération Territoriale est un instrument de coopération mis en place par l'Union Européenne en juillet 2006. Doté de la personnalité juridique, il a pour vocation de répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération transfrontalière et de faciliter et

parvenir leurs idées et propositions dans le cadre de ce projet. Leur réponse est parvenue à la Ministre très récemment. Les autorités françaises membres du GECT Alzette Belval, dans une prise de position concertée, proposent de décourager le trafic sur le CR178 à partir du côté français, c'est-à-dire à Rédange au niveau de la rue de la Côte. Le Gouvernement luxembourgeois salue cette proposition.

Madame la Ministre est consciente qu'il n'existe pas de solution parfaite. Il faut alors trouver celle qui concilie au mieux les intérêts des frontaliers et ceux des habitants. Cela passe par la fermeture du CR178 au trafic transfrontalier qui sera redirigé vers la liaison Micheville. La Ministre rappelle que la liaison Micheville a été construite précisément dans ce but et que le Luxembourg y a investi massivement.

En outre, le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics travaille avec les localités françaises frontalières sur la création de corridors de bus censés relier les différents villages aux futurs arrêts du tram rapide. À l'heure actuelle, quatre lignes RGTR sont transfrontalières. Il s'y ajoutera dès le 15 décembre 2024 une cinquième ligne qui reliera Thionville, Belval, Esch-sur-Alzette et Foetz.

Le Luxembourg travaille sur des infrastructures de grande ampleur. Le tram rapide va entraîner un nouveau pôle d'échange à Belvaux. Certes, ce n'est pas pour demain, mais il faut agir dès maintenant. Enfin, la Ministre annonce que des concertations sont également en cours pour moderniser l'autoroute A4.

### **Intervention finale des pétitionnaires**

Madame Esbelta de Freitas salue les mesures relatives aux transports en commun annoncées par la Ministre. Cependant, elle demande à reporter la fermeture du CR178 aussi longtemps que toutes ces infrastructures ne seront pas en fonctionnement et jugées suffisantes. Enfin, elle réitère son offre de faire parvenir à la Chambre des Députés et au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics les propositions de contournement établies par les pétitionnaires.

## **2. Conclusions des commissions**

La Commission des Pétitions et la Commission de la Mobilité et des Travaux publics, réunies en huis clos, arrêtent les conclusions suivantes :

Il est décidé d'étudier les propositions de contournement des pétitionnaires dans le cadre d'une réunion jointe de la Commission des Pétitions, de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région.

Luxembourg, le 11 octobre 2024

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

---

promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres. Un GECT peut être composé d'États européens, de collectivités régionales ou locales, d'autres organismes de droit public,... situés sur le territoire d'au moins deux États membres. », consultable sur : <https://gectalzetebelval.eu/le-gect-alzette-belval/>.